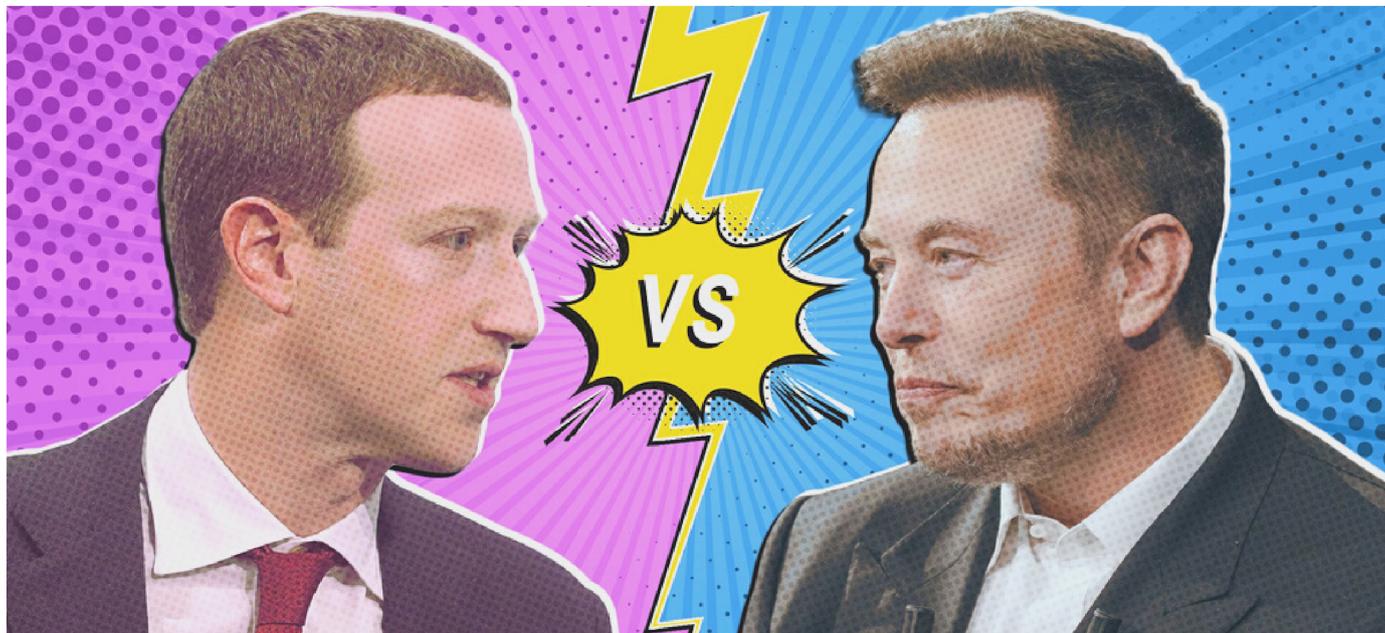


# NEWSLETTER

Veillez à la croissance de votre activité **HEBDO**



## DANS CE NUMÉRO

**LES COLLABORATEURS ÉTRANGERS  
DANS LES PME ET ETI  
INDUSTRIELLES, UNE DES  
RÉPONSES AUX DIFFICULTÉS DE  
RECRUTEMENT ?**

**LANCEMENT DU PROGRAMME IA  
BOOSTER FRANCE2030**

**GUICHET UNIQUE : PROCÉDURE DE  
SECOURS PROLONGÉE, LISTE DES  
FORMULAIRES PAPIER RÉACTIVÉS  
MAINTENUE ET FORMALITÉS  
DISPONIBLES**

**ÉVOLUTION DES SALAIRES DE BASE  
DANS LE SECTEUR PRIVÉ AU 1ER  
TRIMESTRE 2023**

En 2021, les rappers Booba et Kaaris déclenchaient une bagarre générale dans l'aéroport d'Orly et souhaitaient en découdre dans l'octogone, ce ring de combat dédié au Mix martial Art (MMA) où tous les sports de combats (et presque tous les coups) sont permis.

En 2023, nos minuscules artistes à l'échelle du globe seront peut-être dans les gradins du combat entre deux géants planétaires cette fois-ci : Elon Musk et Mark Zuckerberg. Vous avez bien lu, les patrons milliardaires de deux entreprises parmi les plus puissantes du globe entendent régler leurs différends en se tartinant virilement le museau. L'idée vient du fantasme Elon Musk, lancée dans la nuit du 21 au 22 juin via son réseau Twitter, rapporte L'Usine nouvelle dans son article sur cette info people. Mark Zuckerberg, « qui s'est pris de passion pour le jiu-jitsu brésilien durant la pandémie et n'a plus rien d'un gringalet, a répondu sur son réseau Instagram par un laconique "donnez-moi le lieu" », note le magazine. Mais c'est bien sûr une affaire de gros sous et de concurrence qui se niche là-dessous : sur fond d'inimitié de longue date, c'est la perspective d'un rival de Twitter made by Meta qui a fait monter la moutarde au nez d'Elon Musk. « "Du pain et des jeux du cirque", telle était la recette pour distraire le peuple du temps de l'empire romain. Les choses n'ont finalement pas tant changé au XXIe siècle », note L'Usine nouvelle, qui relève, à juste titre, la tristesse de cette farce à l'heure des ravages dus aux changements climatiques, des fragilités des démocraties ou de l'avènement d'une IA fichant la frousse à son propre créateur.

Les milliardaires jouent, mais parfois en paie le prix fort, comme l'actualité récente en témoigne. Ne manque plus que donc que les sites de paris en ligne s'y mettent, histoire de rendre leur riche propriétaire encore plus riche. Moralité : le changement et la transformation ne viendra pas des puissants qui, sous couvert de discours de « disruption », « d'innovation » et « de progrès » ne souhaitent rien d'autres que le statu quo. Et ça dure depuis Rome...



## Les collaborateurs étrangers dans les PME et ETI industrielles, une des réponses aux difficultés de recrutement ?

Une étude de Bpifrance porte sur les collaborateurs étrangers salariés dans le secteur de l'industrie et se concentre sur les PME de plus de 10 salarié(e)s et les ETI (moins de 5 000 salariés). Il en ressort notamment que depuis 2015, les difficultés de recrutement dans l'industrie se sont multipliées par 6, et au cours des cinq dernières années, 49 % des PME-ETI industrielles ont recruté des collaborateurs étrangers.

Six points à retenir :

- Les PME et ETI industrielles comptent 6 % de collaborateurs étrangers
- Les dirigeants privilégient le recrutement de main d'œuvre française, avant de recruter un collaborateur étranger
- Depuis 2015, les difficultés de recrutement dans l'industrie se sont multipliées par 6
- Au sujet des collaborateurs étrangers, une majorité de dirigeants adoptent une posture pragmatique
- Les dirigeants perçoivent l'intégration des collaborateurs étrangers facile
- Les forces vives étrangères, entre autres, peuvent contribuer à la réalisation des ambitions de l'industrie française

## Guichet unique : procédure de secours prolongée, liste des formulaires papier réactivés maintenue et formalités disponibles

Depuis le 1er janvier 2023, le site [formalites.entreprises.gouv.fr](http://formalites.entreprises.gouv.fr) est obligatoire pour réaliser les formalités d'entreprises. Afin de permettre la continuité du service en cas de dysfonctionnement du site, une procédure de secours a été instaurée. Celle-ci vient d'être prolongée jusqu'au 31 décembre 2023. De plus, le recours aux formulaires papier est aussi utilisé pour une liste de formalités spécifiques.

Par ailleurs, Le Gouvernement confirme que toutes les formalités prévues (créations, cessations, modifications de personnes physiques ou de sociétés, dépôts des comptes) seront bien disponibles sur le guichet unique au 30 juin 2023. En outre, les autres solutions de continuité actuellement en vigueur sont maintenues ouvertes jusqu'au 31 décembre 2023 et de manière dérogatoire.

## Lancement du programme IA Booster France2030

Dans le cadre de la Stratégie d'accélération en intelligence artificielle (SAIA) du plan France 2030, la Direction générale des entreprises et le Secrétariat général pour l'investissement lancent le Programme IA Booster France 2030, opéré par Bpifrance. Ce programme vise à accompagner les PME et ETI françaises dans leur processus de transformation numérique en intégrant des solutions d'intelligence artificielle, afin d'enrichir leur offre, améliorer leur compétitivité et moderniser leur appareil de production.

## Évolution des salaires de base dans le secteur privé au 1er trimestre 2023

L'indice du salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE) progresse de 1,9 % au cours du 1er trimestre 2023 dans les entreprises de 10 salariés ou plus hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales. Il croît de 2,2 % dans l'industrie, de 1,9 % dans le tertiaire et de 1,7 % dans la construction. Sur un an, le SHBOE augmente de 5,2 % fin mars 2023, selon la Dares.

## AVEZ-VOUS VU

### CES INFOS ?

- Solde de la taxe d'apprentissage : connectez-vous à SOLTÉA pour répartir votre solde. En ayant déclaré le solde de votre taxe d'apprentissage via la DSN les 5 ou 15 mai dernier, vous êtes à jour de vos obligations auprès de l'Urssaf. Vous pouvez désormais répartir ce solde auprès de plus de 11 000 établissements habilités à le percevoir grâce à la nouvelle plateforme SOLTÉA.
- La deuxième conférence des métiers et des compétences dédiée aux enjeux des emplois de la transition écologique aura lieu le mardi 4 juillet 2023. Il sera notamment question du rapport Les Métiers en 2030. Vous pouvez vous inscrire [ici](#).

